GLOBAL COMPACT

BRIDOR SAS
Communication sur le Progrès
2016

SOMMAIRE

1. Engagement de la Direction
2. **BRIDOR** en bref
   1. Valeurs, politique et ambitions
   2. Des investissements industriels importants
   3. L'innovation, enjeu stratégique
   4. Quelques chiffres
3. **BRIDOR** et les principes de pacte mondial de l'ONU
4. Droits de l'homme
5. Conditions de travail
6. Principes relatifs à l'environnement
7. Principes relatifs à la lute contre la corruption

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ BRIDOR

*« Le Développement Durable est un enjeu majeur pour **Bridor**. Fidèles à nos convictions et à nos valeurs, nous avons développé notre politique de RSE autour de trois engagements forts pour les consommateurs, nos collaborateurs et l'environnement. Pour conduire notre activité de manière transparente, nous avons édicté un Code Éthique des Affaires que chaque collaborateur s'engage à appliquer en interne mais aussi en externe, avec toutes les parties prenantes de l'entreprise. Nous avons porté un intérêt particulier à construire des relations durables avec nos fournisseurs avec la rédaction d'une Charte des Achats Responsables qui vise à préciser nos engagements et nos attentes vis-à-vis de ces derniers. Chez **Bridor**, nous veillons au quotidien au respect des Hommes et de l'Environnement. »*

Louis Le Duff, Président Fondateur

Communication sur le progrès

Servon le 26/01/2016

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION AU PACTE MONDIAL DE L'ONU

BRIDOR a signé, en 2014, le Pacte Mondial des Nations Unies. En renouvelant cet engagement aujourd'hui, la Direction veut traduire son implication constante dans sa démarche de développement durable.

Dans le respect des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, ***BRIDOR*** s'engage à progresser de façon continue, en évaluant l'impact de son activité et de ses décisions dans chacun des domaines suivants :

Préservation de l'environnement :

BRIDOR s'engage à agir en faveur de la protection de l'Environnement à travers la diminution des sources de pollutions et la limitation de l'utilisation des ressources naturelles (eau, énergie) dans ses processus d'approvisionnement, de production et de distribution.

Equité sociale :

BRIDOR s'engage à se conformer aux exigences éthiques : respect des droits de l'homme définis dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme des Nations Unies et des conventions de l'OIT (Organisation Internationale du travail), en particulier à adapter l'environnement de travail aux besoins de santé physique et psychologique des salariés, à respecter le droit du travail, à lutter contre la discrimination et à promouvoir l'égalité homme/femme au travail.

Ethique des affaires

BRIDOR s'engage pour l'ensemble de ses transactions, à respecter les lois, règles et réglementations, officielles contre toute corruption et tout blanchiment d'argent.

BRIDOR s'engage pour l'ensemble de ses transactions à respecter la libre concurrence. Il refuse et s'interdit expressément d'offrir toutes faveurs susceptibles d'influencer les opérations commerciales.

Le Développement Durable est au cœur des valeurs de l'entreprise et fait l'objet d'une attention toujours plus forte.

Ces pratiques et les ambitions de ***BRIDOR*** dans ces domaines sont formalisées et communiquées à l'ensemble des salariés à travers la lettre d'engagement de la direction et les politiques Qualité, Sécurité et Environnement.

Bruno Rousseau
Directeur Général

Communication sur le progrès

2. BRIDOR en Bref

BRIDOR est une entreprise spécialisée dans la production de pains et de viennoiseries surgelées.
Créée en 1988, BRIDOR connait un développement ininterrompu depuis cette date. Aujourd'hui, elle comprend 12 lignes de production réparties sur deux usines. L'effectif de l'entreprise, en 2015, était de 884 personnes.

Valeurs/Politique et ambitions
« BRIDOR : artisan dans le produit, industriel dans la gestion. » telle est la ligne définie par M. Louis le Duff, Président fondateur de BRIDOR.
Cette ligne implique une attention particulière portée à la fois sur les produits et les matières premières associées mais également sur l'humain avec le recrutement et la formation de personnel compétent dans les métiers de la boulangerie, pâtisserie…

2. BRIDOR en Bref

Des investissements industriels importants

Pour soutenir le développement des activités de BRIDOR et atteindre des objectifs ambitieux, d'importants investissements ont été réalisés sur le site industriel de Louverné. Ils visent à augmenter très rapidement la capacité de production de ce site créé en 2013 et à garantir une qualité équivalente des produits quel que soit le site de fabrication. A travers la création d'une ligne de viennoiseries et pour 2016, une nouvelle ligne de pain

L'innovation, enjeu stratégique

Positionnée haut de gamme sur la marché de la viennoiserie surgelée, BRIDOR s'appuie sur une innovation constante pour maintenir son niveau.
La gamme de produits fabriqués est en constante évolution afin de répondre aux demandes des clients et consommateurs. A l'heure actuelle, elle comprend de nombreuses variétés de pains et de viennoiseries dont les recettes sont élaborées par des professionnels de la boulangerie et de la restauration. Cette innovation favorise notamment une consommation adaptée à des problématiques de santé à travers des gammes avec des taux de sel réduit ou des produits sans gluten.

2. BRIDOR en Bref

Quelques chiffres

En 2015, la production totale était d'environ 120 000 tonnes (environ 96 000T de viennoiserie et 24 000T de pain). Environ 20% d'augmentation par rapport à 2014.

L'effectif était de 884 personnes sur 2 usines de production.
Des produits présents sur 5 continents et plus de 90 pays.

UN ACTE FONDATEUR,

L'ADHÉSION AU PACTE MONDIAL DE L'ONU POUR LES DROITS DE L'HOMME

DANS NOS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES, APPLICATION DES 10 PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS

AUX DROITS DE L'HOMME

1-Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence; et

2- Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

AUX NORMES DU TRAVAIL

3- Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective;

4- L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;

5- L'abolition effective du travail des enfants; et

6- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

À L'ENVIRONNEMENT

7- Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence; et

8- A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement; et

9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10- Les entreprises sont invitées à réagir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

UN ACTE FONDATEUR,

L'ADHÉSION AU PACTE MONDIAL DE L'ONU POUR LES DROITS DE L'HOMME

DANS NOS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES, APPLICATION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

AUX DROITS DE L'HOMME

***1**-Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence; et*

***2**- Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.*

Application dans l'entreprise

BRIDOR applique les lois, conventions et règlements en vigueur sur les territoires où l'entreprise exerce son activité. De manière générale, BRIDOR adhère aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Par ailleurs, l'engagement du groupe à respecter les règles de l'Organisation Internationale du Travail fait l'objet d'un affichage à destination de l'ensemble des salariés.

Pour traduire, au quotidien, ces engagements dans les relations commerciales de l'entreprise, celles-ci sont encadrées par une Charte éthique et une Charte des achats afin de garantir un strict respect des droits humains pour les différentes parties.

Communication sur le progrès

UN ACTE FONDATEUR,

L'ADHÉSION AU PACTE MONDIAL DE L'ONU POUR LES DROITS DE L'HOMME

DANS NOS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES, APPLICATION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS AUX NORMES DU TRAVAIL

AUX NORMES DU TRAVAIL

***3**- Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective;*

***4**- L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;*

***5**- L'abolition effective du travail des enfants; et*

***6**- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession*

Application dans l'entreprise

BRIDOR respecte les lois et réglementations nationales, et donc les conventions internationales, concernant le droit du travail et la liberté d'association.

Par ailleurs, l'entreprise a pris des engagements en faveur de la non-discrimination dans l'emploi, en termes de sexe, d'âge ou de Handicap.
De plus, le personnel dispose d'instances représentatives qui sont associées notamment aux négociations collectives concernant les salaires et les conditions de travail.

La Politique Ressources Humaine de BRIDOR en privilégie la proximité, le dialogue et le développement des compétences. Pour atteindre cet objectif, Bridor s'emploie à :

- Anticiper l'évolution des emplois et maintenir l'employabilité des équipes;
- Gérer la relation sociale au travers du dialogue permanent;
- Manager la diversité, les talents et la motivation

Communication sur le progrès

DANS NOS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES, APPLICATION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS AUX NORMES DU TRAVAIL

Mise en œuvre 2015 - 2016

Les réunions avec les représentants du personnel ont abouti à la signature d'accords d'entreprise concernant:

- accords annuels sur les salaires,
- prévention de la pénibilité au travail,
- contrat de génération,
- égalité professionnelle entre hommes et femmes,
- intéressement et participation,

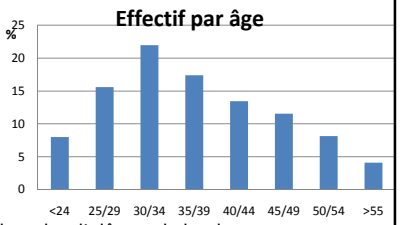

Chiffres 2015 :

- Ratio hommes/femmes =25.7% (métiers demandant des diplômes de boulangers majoritairement représentés par des hommes)
- 4.9% travailleurs handicapés (46 personnes soit 20 de plus qu'en 2013)

Pyramide âge salariés d'une entreprise en croissance : embauche régulière de nouveaux salariés.

- Turn over faible. Plus de 23% des salariés ont plus de 10 ans d'ancienneté.
- Formation = plus de 2% de la masse salariale

DANS NOS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES, APPLICATION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS AUX NORMES DU TRAVAIL

Mise en œuvre 2015 - 2016

La politique d'égalité professionnelle homme/femme se traduit par.

- l'accès aux différentes catégories de postes,
- l'accès à la formation
- la mise à disposition de places au sein d'une crèche inter-entreprise (afin que la garde d'enfant ne soit pas un frein à la reprise d'activité).

Le Développement des compétences est une préoccupation centrale de BRIDOR. En effet, il s'agit d'une société en croissance ayant un turn-over faible, il apparaît donc primordial de permettre aux salariés d'évoluer au sein de l'entreprise à travers la réalisation de formations et l'acquisition de nouvelles compétences.

L'emploi des personnes handicapées est également un sujet très porté au sein de l'entreprise. Les objectifs de maintien en emploi des salariés et de recrutement de nouveaux salariés handicapés restent ambitieux. De plus, des animations et réunions d'informations sont organisées à destination de l'ensemble du personnel pour changer le regard sur le Handicap et informer sur les possibilités d'accompagnement.

Par ailleurs, dans un souci de maintenir et de favoriser la culture d'entreprise, tous les trimestres, un journal de plusieurs feuillets, est communiqué à l'ensemble des salariés par voie postale et d'affichage. Il traite des évolutions de l'activité de la société, de l'activité spécifique au sein des services (mis en valeur à tour de rôle), de l'activité du CE et peut faire des focus sur les loisirs remarquables de certains salariés.

DANS NOS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES, APPLICATION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS AUX NORMES DU TRAVAIL

Mise en œuvre 2015 - 2016

Santé et Sécurité au travail

La sécurité des personnes est au cœur des préoccupations de BRIDOR.

Une attention très importante est donc portée à la santé/sécurité des salariés. Dans le cadre du système existant, l'évaluation de l'ensemble des risques auxquels sont soumis les salariés est régulièrement mise à jour et une information/formation adaptée à chaque poste est délivrée.

Au cours de l'année 2015, plusieurs thématiques ont fait l'objet de nouveaux investissements :

- Le bruit : panneaux isosoniques, téléphones à oreillettes, mesures des niveaux sonores…
- Les poussières : nouveaux systèmes d'aspiration et d'extraction
- Les aménagements de poste pour limiter la manutention et prévenir les Troubles Musculo Squelettiques

L'ensemble de ces investissements et les projets pour l'année ont été formalisés dans un « accord pour la prévention de la pénibilité » appliqué à compter du 1er janvier 2015.

Et, comme chaque année, plusieurs formations ont été dispensées aux salariés en fonction des risques associés à leur poste. En particulier, une sensibilisation à la conduite routière a été effectuée auprès des commerciaux.

L'ensemble des investissements liés à la sécurité des personnes se monte à 200kE.

UN ACTE FONDATEUR,

L'ADHÉSION AU PACTE MONDIAL DE L'ONU POUR LES DROITS DE L'HOMME

DANS NOS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES, APPLICATION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

À L'ENVIRONNEMENT

7- *Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence; et*
8- *A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement; et*
9. *A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.*

L'entreprise respecte la réglementation environnementale nationale à travers tous les aspects de son management environnemental.
Les champs d'actions définis comme prioritaires sont :
- La gestion durable des ressources (consommation d'énergie, d'eau et achats responsables)
- La prévention des pollutions (gestion des déchets et gestion des rejets d'eau)

L'ensemble des thématiques associées font l'objet d'un suivi précis et régulier.

La gestion des énergies (principalement électricité et gaz naturel) fait l'objet d'un suivi précis et régulier. Une équipe de la maintenance est spécifiquement en charge de cette thématique au sein de l'usine. En effet, il s'agit d'un élément crucial pour la production.
La consommation et les rejets d'eaux sont également maîtrisés. En effet, l'ensemble des eaux rejetées à l'issue de la production sont utilisées pour irriguer des champs agricoles environnants. Elles sont donc soumises à une réglementation stricte tant en termes de quantité que de qualité.

La politique d'achats de l'entreprise favorise un approvisionnement auprès de fournisseurs de proximité et l'achat de matières premières issues d'une agriculture raisonnée voire biologique. Les emballages sont autant que possible issus de filières de recyclage.
La gestion des déchets comprend le recyclage et la revalorisation de l'ensemble des déchets produits en usine à travers plusieurs filières distinctes : en alimentation animale pour les déchets sous forme de matière organique ou suivant des filières plus classiques pour les autres matériaux :
carton, plastique, bois, métaux.

DANS NOS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES, APPLICATION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

Mise en œuvre 2015 - 2016

Economies d'énergies et émissions de CO_2
Les ressources énergétiques sont utilisées pour le fonctionnement des outils de production, la cuisson, la surgélation et le « maintien au froid ». Les énergies utilisées sont principalement l'électricité et le gaz naturel.
En 2015, BRIDOR s'est soumise à un audit énergétique. Les conclusions montrent une gestion performante des énergies et ne mettent en évidence que les possibilités marginales d'optimisation.

Gestion de l'eau
Un plan important de maîtrise des consommations et des rejets d'eau a été initié en 2014. Les efforts ont porté principalement sur l'optimisation des processus de ainsi que sur une re-sensibilisation des salariés.
Ces actions se sont traduites par une diminution notable du pourcentage de rejet qui correspond à l'utilisation d'eau à des fins de nettoyage rapportée à l'eau consommée totale (qui inclut l'eau entrant dans la fabrication des produits).
Par ailleurs, une extension de nos accords d'irrigation a été mise en place à compter de début 2015 et permettra d'absorber les augmentations de rejet liées à l'augmentation prévue de l'activité de l'entreprise.

DANS NOS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES, APPLICATION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

Mise en œuvre 2015 - 2016

Achats responsables
Les intrants de l'entreprise sont principalement des matières premières ainsi que des emballages utilisés pour le conditionnement des produits finis.
La politique d'achats de l'entreprise favorise un approvisionnement durable en privilégiant le recours à des fournisseurs de proximité (aussi bien pour les matières premières que pour les emballages) et l'achat de matières premières issues d'une agriculture raisonnée voire biologique.
Cette démarche s'accentue encore cette année avec la recherche de fournisseurs de Beurre situés dans un périmètre régional.

Par ailleurs, l'entreprise essaye de réduire autant que possible ses emballages d'approvisionnement en se faisant livrer en vrac et en transférant ses livraisons en sacs vers des livraisons en Big Bag.

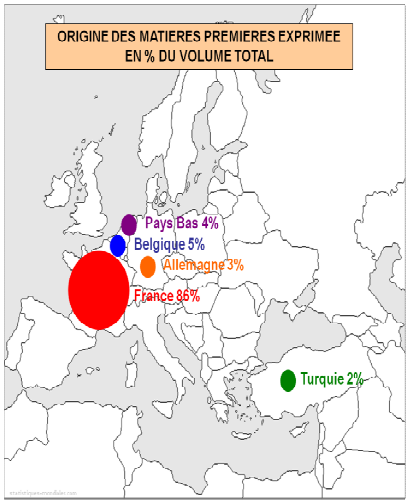

Communication sur le progrès

DANS NOS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES, APPLICATION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

Mise en œuvre 2015 - 2016

Gestion des déchets
Le tri et la revalorisation des déchets sont mis en œuvre depuis plusieurs années au sein de l'entreprise. L'accent est mis, en particulier, sur la réduction des déchets à la source.

En 2015, 100% des déchets ont été valorisés, sous forme d'alimentation animale, valorisation matière ou valorisation énergétique.

Chiffres 2015 : Déchets < 3% du tonnage fabriqué

Eaux Evolution	2014	2015
Taux de rejet (rejet/conso)	0.31	0.29
épandu/Production (m3/T)	0.48	0.41
Conso/production (m3/T)	1.53	1.43
tonnage produit	98000	110000

Communication sur le progrès

UN ACTE FONDATEUR,

L'ADHÉSION AU PACTE MONDIAL DE L'ONU POUR LES DROITS DE L'HOMME

DANS NOS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES, APPLICATION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

***10**- Les entreprises sont invitées à réagir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.*

Domaine d'application dans l'entreprise

BRIDOR s'appuie sur sa culture d'entreprise et sa charte éthique pour prévenir et détecter les faits de fraude et de corruption.

L'entreprise privilégie des collaborations durables, fondées sur la confiance et l'intérêt mutuel et entend ainsi réduire les risques de fraude et de corruption.
Le service des achats se charge de mettre en place des partenariats équitables avec les fournisseurs, en fixant des cahiers des charges précis. Puis, par des audits et des contrôles réguliers, ils assurent une amélioration continue.

Les collaborateurs commerciaux de BRIDOR travaillent dans différentes régions du monde et sont sensibilisés aux situations pouvant présenter un conflit d'intérêt.

Par ailleurs, tous les envois à destination de l'étranger sont validés par les services sanitaires officiels.

Communication sur le progrès

DANS NOS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES, APPLICATION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Mise en œuvre 2015 - 2016

Une nouvelle direction commerciale a été mise en place en 2015. Avec ses équipes, elle a été informée et sensibilisée à cette thématique et a adhéré à la charte éthique de BRIDOR.

La signature du Pacte Mondial et l'engagement officiel de **BRIDOR** au principe de lutte contre la corruption est un message vis-à-vis de l'extérieur et participe ainsi à restreindre toute velléité de corruption.

Code Ethique des Affaires

Bridor exerce ses activités dans le respect des Hommes, salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, de son Environnement et des règlementations en vigueur. Pour ce faire, Bridor a édicté un Code Ethique des Affaires comme cadre de référence pour conduire son activité de manière transparente. Il définit les règles de conduites, individuelle et collective, à adopter au quotidien.

Pour qui ? Comment ?

Chaque salarié est concerné par la bonne application du Code Ethique, dans l'exercice de son métier, en interne mais aussi en externe dans la relation avec les fournisseurs, les clients et de toute autre partie prenante en lien avec l'exercice de notre activité.

Il est de la responsabilité de chacun de veiller au respect et à la mise en place des principes édictés dans le Code. Un manquement à un de ces principes peut avoir des conséquences graves dans la conduite de l'activité de Bridor et de son image. La responsabilité de l'entreprise et, ou du responsable hiérarchique concerné peut être mise en cause civilement et pénalement.

Les managers sont les garants du respect de ces exigences. Le non-respect du présent code pourra constituer la rupture du contrat de travail dans la relation de Bridor avec ses salariés et la fin de la relation commerciale de Bridor avec des tiers.

UN ACTE FONDATEUR,

L'ADHÉSION AU PACTE MONDIAL DE L'ONU POUR LES DROITS DE L'HOMME

MERCI POUR VOTRE ATTENTION